



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* ; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 11 février 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

*De Rome, ce 18 janvier.* Il ne manquoit plus à l'horreur de la journée du 13 janvier dernier & à la trahison italienne que de trouver un apologiste dans le souverain même qui l'a commandée. Le pape vient de publier un édit, dans lequel paroissant s'apitoyer sur les funestes suites de cette exécrationnable journée: il invite ses fidèles sujets à rester tranquilles, à ne plus égorger quand il n'y a plus personne à tuer, à épargner les Français quand tous sont partis pour la Toscane, à respecter les propriétés quand l'hôtel de l'académie de France est pillée, dévastée, incendiée. C'est une vraie caffarderie romaine.

Depuis long-temps le projet étoit formé à Rome d'en exclure tous les Français. Il eut été dangereux de l'annoncer hautement: on a saisi l'occasion où Basseville a voulu remplacer l'écusson aux armes de France qui se trouvoit sur la porte de l'hôtel de l'académie, par un écusson de la République française. Basseville s'y étoit d'autant plus porté, que le secrétaire d'état, Zélada, lui avoit fait entrevoir que la cour de Rome n'étoit pas éloignée de reconnoître la République française, & que le pape avoit laissé entrevoir qu'il

préféroit se rapprocher d'elle qu'à l'avoir pour ennemie, & être exposée à combattre contre elle.

Les artistes qui, depuis quelque temps, n'entretenoient plus de relation avec la France, avoient imaginé, en attendant une nouvelle organisation, de se réunir entr'eux pour aviser au plan de conduite qu'ils tiendroient, soit au dehors, soit à l'intérieur. La première de leur assemblée avoit été l'occasion d'un acte de bienfaisance: le vaisseau l'*Amiral*, après l'expédition de Naples, avoit été presque démâté; ils se cotisèrent & donnèrent entr'eux une somme de cent piastres, qui fut remise au banquier Monts, celui qui a été aussi ravagé & pillé. On se revit une seconde fois, avec projet d'offrir un don civique à la convention nationale. Une troisième assemblée devoit succéder à ces deux premières, les seules qui se soient tenues dans le palais de l'académie, & ce sont ces deux assemblées qu'on a fait regarder comme des assemblées fréquentes & des orgies, où l'on chantoit des hymnes à la liberté devant un buste de Brutus, orné de cocardes tricolor. Cela auroit été vrai, qu'il étoit bien libre aux Français de faire, dans l'intérieur de l'académie, tout ce qu'ils jugeoient à propos; mais la vérité est qu'il y a bien un buste de Brutus dans la salle d'assemblée, mais il y est placé depuis long-



temps, & il n'est pas singulier qu'il y ait à Rome une tête de Brutus, & que ce romain soit représenté dans sa patrie; mais il n'avoit ni cocardes ni rubans, on ne francicise pas les Romains, ce sont les Français qui se romanisent à l'antique. La troisième assemblée étoit donc indiquée pour le 13 à midi. Les Français alloient s'y rendre; Basseville, en attendant, se promenoit dans les rues les plus fréquentées de Rome, ayant avec lui sa femme, son enfant & le major de l'escadre, de Flotte. Chacun d'eux portoit une cocarde nationale à leurs chapeaux, avec d'autant plus d'assurance que tous les deux sortoient de chez le secrétaire d'état, qui leur avoit expressément déclaré que la cocarde n'étoit plus un signe défendu aux Français dans Rome.

La voiture de Basseville rouloit doucement lorsqu'un abbé ramassa une pierre & la lance dans les glaces; sur ce signal, le peuple accourt, les huées & les pierres se succèdent. Le cocher tourne à l'instant pour reconduire ses maîtres chez le banquier Mont. Des patrouilles s'avancent; le peuple ordonne aux soldats de tirer, ils tirent. Le carrosse arrive, Basseville descend, veut monter dans son appartement; en vain, de Flotte veut le défendre, un coup de bayonnette lui ouvre le ventre. Les soldats l'entraînent, & le reportant dans les rues, il expire presque sous les coups dont on l'accable. Pendant que ceci se passoit, d'autres tigres se portoit à l'académie; les élèves fuyent, on court après eux d'escaliers en escaliers, de toits en toits. Les autres Français étant dans Rome, apprenant qu'on égorge leurs compatriotes fuyent à leur tour. Les prêtres réfractaires & les nobles, qui avoient été prévenus de ne pas sortir de chez eux, regardoient ces horribles assassinats par leurs fenêtres. Chatelux, d'un balcon, disoit qu'il étoit aux premières loges, pour assister à la saint Bathélemi des patriotes. Basseville expira le lendemain. Des prêtres, sous le prétexte de l'assister, l'exhortoient à se retraire: *Qu'on me retire cette peste, disoit-il, je veux mourir fidèle à mon pays.* Il faut rendre justice au ministre d'Espagne, il a recueilli tout ce qu'il a pu des Français, leur a donné des secours & protection pour qu'ils pussent fuir en Toscane; c'est de-là que le marquis de Manfredini, secrétaire du grand-duc leur a donné tous les secours, qui font honneur à son humanité & à sa prudence. Ainsi s'est terminé cet événement, qui eut été plus terrible que les *vêpres siciliennes*, s'il eut suivi le plan adopté. Le massacre ne devoit

commencer que le lendemain, la précipitation du peuple a devancé d'un jour l'exécution du complot, & c'est à cette précipitation que beaucoup de Français ont dû leur salut; au reste, voici l'édit du pape à cette occasion.

## É D I T.

« Autant S. S., notre seigneur le pape Pie VI, heureusement régnant, a été sensible aux témoignages que le peuple de Rome lui a donnés, ces jours passés, de son attachement à la religion, & de son amour pour la personne de S. S. Autant le saint pere a été affligé, de voir que ce même peuple, au milieu des émotions par lesquelles il a cru devoir témoigner ses sentimens, se soit laissé emporter à quelques excès, qui ont troublé sa tranquillité publique, excès peu dignes d'une nation, qui doit se faire gloire d'être élevée dans de bons préceptes, & nourrie d'une morale, dont toutes les maximes recommandent la paix, la douceur & la charité envers le prochain.

En conséquence, S. S. a ordonné expressément de publier en son nom, que tandis qu'elle s'occupe sérieusement & avec la plus active surveillance, de conserver intacte la foi catholique, spécialement à Rome, & dans l'état ecclésiastique, & qu'elle prend toutes les mesures propres à assurer le repos & la tranquillité de ses sujets: elle veut & exige d'eux, qu'abandonnant entièrement l'emploi de ces moyens à la sollicitude paternelle, ils se tiennent à l'avenir dans une situation plus calme: elle veut qu'ils évitent toute espèce de tumulte ou d'attroupement, à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, & pour quelque motif & sous quelque prétexte que ce puisse être; elle veut qu'ils s'abstiennent de bruits, de clameurs; elle veut enfin qu'ils n'endommagent aucun hôtel, aucune boutique, & qu'ils n'insultent nulle part & en quoi que ce soit, & en rien, aux personnes, n'importe leur origine, leur nation, non plus qu'à ce qui peut leur appartenir. Le saint pere déclare qu'il regardera comme personnel & comme un manque de respect à lui-même, tout acte contraire à ces dispositions.

Le saint pere, plein de confiance dans la religion, l'amour, & la docilité du peuple romain, se persuade que ce peuple obéira scrupuleusement à ces ordres paternels, & que cette occasion fournira, à ce peuple, un nouveau moyen de prouver son esprit de subordination. S. S. compte le trouver aussi disposé à l'obéissance, qu'elle est elle-



même portée à éloigner de son cœur le chagrin d'avoir jamais à exercer des actes de justice rigoureuse, contre des sujets que S. S. chérit avec la plus grande tendresse.

Donné au palais du Vatican, le seizième jour de janvier 1793.

Signé, F. X. cardinal de ZÉLADA.

*De Berlin, ce 20 janvier.* Plusieurs lettres arrivées par le dernier courrier de la Pologne, ont apporté la nouvelle que l'empereur turc, Selim III, est mort de mort naturelle, & que son fils, qui lui a succédé paisiblement, a été obligé, pour satisfaire le peuple, de déclarer aussi-tôt la guerre à la Russie. Cette nouvelle exige confirmation.

Le général Mœllendorff, à la tête de 16,000 Prussiens, est entré dans les palatinats de Poshanie & de Griefen.

*De Francfort, ce 31 janv.* Avant-hier, sont arrivés ici environ 3000 h. de troupes prussiennes, composées de la garde de la couronne, ou anciens gardes du corps, & du régiment des gardes. Le concours du peuple étoit extraordinaire pour voir cette élite des troupes prussiennes (ils ont deux beaux habits brodés). S. M. & une grande partie de la haute généralité étoient allées à cheval à leur rencontre.

Avant-hier, S. M. prussienne a pris le deuil pour le malheureux Louis XVI, roi de France. Le même jour, les députés que nous avons envoyés à Paris, sont arrivés de retour dans cette ville.

#### FRANCE.

*De Bonifacio, en Corse, ce 8 janvier.* . . . Toutes les troupes désignées pour l'expédition de Sardaigne sont embarquées, & l'escadre est au moment de partir pour se rendre à Cagliari, où il y a dit-on, un envoyé d'Angleterre qui doit, au moment de la communication du manifeste de l'amiral Truguet, rendre publique la cession de cette île par le roi de Sardaigne au roi des Anglais, & alors faire arborer son pavillon,

Je ne vous donne pas cette nouvelle pour certaine; & si toutefois elle se confirmoit, elle embarrasseroit fortement notre petite armée navale, & obligeroit l'amiral à expédier un courrier au ministre de la guerre, afin de lui donner des ordres en conséquence.

*De Chambéry, ce 2 février.* Le département du Mont-blanc se trouve divisé en sept districts & soixante-treize cantons. Les chef-lieux sont :

Chambéry, vingt-deux cantons; Annecy, quinze cantons; Thonon, sept cantons; Carrouge, huit; Cluses, dix; Moutiers, dix; & Saint-Jean-de-Maurienne, onze.

Quant à la population, Chambéry à 16,784 habitans, & tout son district 115,201; Annecy, 10,323 habitans, & tout son district 77,325; Carrouge, 8,055 habitans, & tout son district 39,889; Cluses, 7,618, & tout son district 55,539; Moutiers, 7,309, & tout son district 19,315; Saint-Jean-de-Maurienne, 7,964, & tout son district 46,921. Total de la population du département, 384,190 habitans.

*Paris.* Il ne manque plus que 300 mille hommes pour porter les armées de la République au complet. Dubois-de-Crancé, qui a donné son nouveau plan d'organisation, soutient qu'il n'est pas possible que l'armée soit désorganisée par son plan; car, dit-il, l'armée est actuellement désorganisée; l'infanterie est incomplète, morcelée, divisée en fractions; il veut républicaniser l'armée; il prétend qu'en 24 heures il en viendra à bout; mais il faut appeler la nation, il faut faire un appel de 300 mille hommes en deux mois; cet appel ne peut se faire que par la circonscription de tous les citoyens en état de porter les armes, sauf à accorder à ceux qui seront appelés, la faculté de se faire remplacer. Mais dès que vous sonnerez le tocsin, il faut que tous les habitans de la France volent à leurs postes.

§. Chabot a avancé à la convention nationale; que Manuel avoit présidé en écharpe aux massacres des 2 & 3 septembre; que Gorsas lui avoit dit que c'étoit Pétion & Manuel qui avoient ordonné & présidé ces massacres. Cette assertion a donné lieu à Manuel & à Gorsas de réclamer; peut-être découvrira-t-on, dans cette discussion, les véritables auteurs de ces massacres. Pétion est convenu avoir vu les officiers municipaux, en écharpe, ordonnant les massacres; il n'osa pas les nommer dans le temps, sans doute il les redoutoit pour lui-même. Sera-t-il aujourd'hui moins discret, aujourd'hui que les Jacobins sont parvenus à le dépopulariser,

§. P. Manuel à Chabot.

Vous me croyez donc bien loin, puisque vous dites du mal de moi?

Je vous remercie d'avoir enfin cessé d'en dire du bien.

Lâche imposteur! ose me regarder en face. . .



Est-ce moi qui ai creusé la fosse profonde du 2 septembre ? Est-ce moi qui l'ai couverte d'une écharpe ?

Descends de la tribune, législateur prêtre, & suis-moi. Que la loi nous sépare ; il faut à la justice ou ta tête ou la mienne. Cherche tes témoins ; les miens sont déjà là, prêts à peindre à la nation qui demande vengeance, avec quel courage je me suis mis entre le sein des victimes & le poignard des Néron. La reconnaissance a recueilli quelques-unes de mes larmes.

Pétion & moi, nous sommes des assassins ! & c'est la faction que notre probité embarrasse, qui demande l'amnistie !

Calomniateurs de boue & de sang ! jusques à quand persécuterez-vous les fondateurs de la République, en brisant la truelle de la constitution sous la hache de l'anarchie ? jusques à quand, enfans-trouvés de la révolution, méconnoîtrez-vous les fils aînés de la liberté ?

O ciel ! ils perdront ma patrie ! car où la justice ne règne pas, il ne sauroit y avoir d'hommes heureux.

Chabot, je te somme de m'accuser. Le peux-tu ? Tu le dois. Songe que si tu avois le droit de m'arracher l'honneur, j'aurois celui de t'arracher la vie ; & tu y perdrois encore moins que moi.

Vous qui trompez le peuple, votre règne finira. Je me retire, jusqu'à ce que vous soyez passés.

Mais chaque jour, je ferai encore la prière du sage :

„ Grand Dieu ! ayez pitié des méchans : car vous avez tout fait pour les bons, en les faisant bons.

§. On assure Custine à Paris.

§. Le maire de Sierk est mort en ouvrant un paquet timbré de Luxembourg, qui lui a été adressé sous trois enveloppes ; un poison subtil a terminé sa vie. En racontant cet événement aux Jacobins, un membre a dit qu'un pareil sort étoit réservé à ceux qui avoient opiné pour la mort du tyran, & les a engagé à se tenir sur leurs gardes.

§. Un officier municipal nous engage à rectifier ce que nous avons dit sur le nombre de 4064 divorces prononcés à la commune ; il assure que jusqu'ici, il n'y en a que 167.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 1. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.

## CONVENTION NATIONALE

Présidence du citoyen Bréard.

Séance du dimanche 10 février.

Les commissaires à l'armée de Custine rendent compte du bon état de cette armée, elle est abondamment pourvue de vivres, les fourrages manquent un peu ; mais les ennemis en éprouvent une disette absolue ; ils apprennent que les assemblées primaires se forment à Mayence.

On charge le comité des finances d'examiner le compte de Rolland.

On ajoute quelques articles au décret concernant les soldats qui seront blessés.

On rend compte des agitations qui s'élèvent à Porentruy, & des factions qui y dominent. La convention décrète que des commissaires, pris de son sein & d'autres choisis par le pouvoir exécutif, se rendront sur les lieux.

Baumarchais obtient, pour deux mois, la suspension du décret d'accusation lancé contre lui, & la levée des scellés.

Un députation d'Anvers remercie l'assemblée de son décret du 15 décembre.

La section du Marais, intercede pour Vernier, beau-père de Bertrand, l'ex-ministre, mis en prison sur le fondement de faux assignats. Il est incapable d'avoir trempé dans un pareil crime. On ordonne son élargissement provisoire, & qu'il gardera les arrêts chez lui.

La section du Finistère vient offrir l'hypothèque des biens de la section à la sûreté de l'émission des assignats ; mais comme les délibérans ne peuvent pas répondre du bien des indéléberans, la pétition n'est pas accueillie.

La section des Halles demande que le comité de surveillance de la commune de Paris rende ses comptes, & nomme Sergent, Panis & Tallicn. On décrète que le ministre des finances sera tenu d'instruire l'assemblée du résultat de ces comptes. Alors Panis, l'un des comptables, s'élève avec indignation, prétend que le comité de surveillance n'a jamais été comptable, qu'il a rendu les plus impotans services à la chose publique. Malgré cette représentation, le décret est maintenu.